

Villers  
festival  
29 et 30  
mai 2021  
VILLERS  
lès-NANCY  
villers-bd.com

Le festival VILLERS BD présente son  
**CONCOURS de BD 2021**

# IMAGINE LA MUSIQUE en BD!



Grand Est  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

DEPARTEMENT  
MEURTHE  
MOSELLE

métropole  
Grand Nancy

Clairefontaine

BATIGERE

Harmonie  
mutuelle

JEAN LAMOUR  
1991

VILLERS  
lès-NANCY

Ville de  
Vandœuvre  
lès-Nancy



# CONCOURS de BANDE DESSINÉE : le RÉGLEMENT



## ARTICLE 1

Dans le cadre de son **neuvième festival** qui se déroulera les **29 et 30 mai 2021**, l'association **VillersBD** organise un concours amateur de planches de bande dessinée. Chaque candidat proposera une bande dessinée faisant intervenir la **mascotte de VillersBD** avec des personnages de son choix, dans une ambiance ou un décor évoquant la **musique**.

## ARTICLE 2

La date limite de remise des planches est fixée au **15 avril 2021**, cachet de la poste faisant foi. Les planches doivent être adressées à : **Madame Suzanne Masini, VillersBD, 3 rue Saint Sébastien - 54600 Villers-lès-Nancy.**

## ARTICLE 3

Le concours est gratuit. Tous les participants attestent n'avoir jamais été publiés dans une revue professionnelle.

## ARTICLE 4

**Le format et le nombre de planches sont imposés et dépendent des catégories.**

## ARTICLE 5 CANDIDATS PARTICULIERS

Le concours est ouvert aux particuliers résidant dans la région Grand Est, suivant plusieurs catégories :

<b>P1</b>	Particuliers âgés de moins de 12 ans	Format A4 obligatoire. Une planche unique par candidat.
<b>P2</b>	Particuliers âgés de 12 ans à 18 ans	
<b>P3</b>	Particuliers âgés de plus de 18 ans	

Chaque planche comprendra au recto un bandeau réservé en bas de page avec, lisiblement écrits au crayon, la catégorie, les nom (en capitales), prénom (en script), et âge du candidat. L'adresse postale, le téléphone et une adresse mail figureront au verso. Les œuvres ne pourront être rendues que sur le site du festival, le 30 mai 2021, après 18h00 (si les dates du festival sont maintenues).

## ARTICLE 6 CANDIDATURES SCOLAIRES

Le concours est ouvert aux établissements scolaires de la Métropole du Grand Nancy, suivant plusieurs catégories :

<b>M</b>	Classes d'écoles maternelles situées dans la Métropole du Grand Nancy	Travail collectif 1 ou 2 planche(s) Format A3
<b>CE</b>	Classes de cours élémentaire situées dans la Métropole du Grand Nancy	Travaux de groupes 2, 4 ou 6 planches numérotées Format A4
<b>CM</b>	Classes de cours moyen situées dans la Métropole du Grand Nancy	<b>ou</b> Une planche A4 unique par candidat individuel
<b>MGN</b>	Autres classes de la Métropole du Grand Nancy, tous niveaux	Une planche A4 unique par candidat individuel

Chaque planche des catégories scolaires comprendra au recto un bandeau réservé en bas de page avec, **lisiblement écrits** au crayon, la catégorie, la classe, l'établissement, la commune, les nom(s) et prénom(s) (en majuscules), et âge(s) des candidats.

**Les classes de CE et CM qui présenteraient des planches en A3 prendraient le risque de ne pas voir leurs travaux exposés pour des raisons de place.**

## ARTICLE 7 CANDIDATS D'OERLINGHAUSEN (OE)

Le concours est ouvert aux particuliers et aux établissements scolaires d'Oerlinghausen, ville jumelée avec Villers lès Nancy.

<b>OE1</b>	Particuliers âgés de moins de 12 ans	Format A4 obligatoire Une planche unique par candidat
<b>OE2</b>	Particuliers âgés de 12 ans à 18 ans	
<b>OE3</b>	Particuliers âgés de plus de 18 ans	
<b>OEK</b>	Kindergarten (Textes en allemand)	Travail collectif 1 ou 2 planche(s) Format A3
<b>OEP</b>	Primarstufe (Textes en français ou en allemand)	Travaux de groupes 2, 4 ou 6 planches numérotées Format A4 <b>ou</b> Une planche A4 unique par candidat individuel
<b>OEG</b>	Gymnasium (textes en allemand)	Une planche A4 unique par candidat individuel

Les planches d'Oerlinghausen comprendront des bandeaux identiques à ceux prévus pour les planches françaises (articles 5 et 6).

## ARTICLE 8

Pour les candidats mineurs et/ou scolaires, les **autorisations suivantes seront obligatoirement collées au dos des planches** :

- Autorisation parentale pour les mineurs.

Je soussigné Mme / M. ....  
demeurant .....  
- autorise mon enfant .....  
né(e) le ..... à .....  
à participer au concours de planches organisé par VillersBD dans le cadre du festival 2021,  
- reconnais avoir connaissance du règlement du dit concours.  
À ..... le .....  
eMail. ....

- Autorisation du chef d'établissement avec tampon de l'établissement pour les scolaires.

Je soussigné Mme / M. ....  
directrice/ directeur de .....  
autorise les élèves de la classe .....  
à participer au concours de planches organisé par VillersBD dans le cadre du festival 2021,  
- reconnais avoir connaissance du règlement du dit concours.  
À ..... le .....  
Tampon  
eMail ..... Téléphone .....

## ARTICLE 9

Chaque récit sera basé sur un **scénario complet** et clair, avec début, développement et fin. Toutes les **techniques manuelles** seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, pastels, peintures. La mise en couleur par procédé numérique est acceptée mais doit être signalée.

## ARTICLE 10

La **mascotte VillersBD** doit de préférence être un personnage appartenant à l'action et ne pas être simplement un élément de décor ou de figuration. **Quelques exemples** illustrent ce règlement. Les autres personnages seront des **créations originales** et ne devront pas être issues d'œuvres publiées.

## ARTICLE 11

**L'histoire, l'ambiance, les personnages ou le décor évoqueront la musique, en général. Ce thème imposé** pourra être considéré dans son sens le plus large et la planche pourra montrer des musiciens, des chanteurs, des auditeurs, des concerts, mais aussi des instruments ou des notes...

On évitera par contre de retranscrire simplement les paroles d'une chanson en BD.

## ARTICLE 12

Toutes les planches pourront être exposées et/ou publiées dans le cadre du festival VillersBD, par l'association elle-même ou un de ses partenaires. L'association s'engage à respecter les droits moraux des auteurs, qui ne pourront prétendre à aucune contrepartie financière, ni droit d'auteur ou de diffusion. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son travail ; les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports actuels ou futurs.

## ARTICLE 13

Le **jury** est composé de représentants de l'association, de son partenariat, de la presse et de dessinateurs ou scénaristes invités.

**Le jury appréciera le respect du présent règlement, l'originalité, la clarté et autres qualités du scénario (réalisation, découpage), le travail graphique (personnages et décors), la mise en couleurs.**

La **propreté de l'ensemble**, en particulier la **lisibilité des textes**, sera elle aussi prise en compte.

**La présence de la mascotte est impérative.**

Les participants au concours acceptent le présent règlement dans sa globalité et renoncent à toute réclamation quant aux résultats proclamés.

**Aucune réclamation** ne pourra être faite contre l'association VillersBD en cas de dommage, retard ou perte dans l'envoi des planches.

L'association se réserve la possibilité, **en cas de force majeure** ou de toute cause indépendante de sa volonté, de modifier, de reporter ou même d'annuler le concours.

**Cette réserve est particulièrement importante en cette période de pandémie. Merci de vérifier les dates de ce concours sur notre site [www.villers-bd.com](http://www.villers-bd.com).**

## ARTICLE 14

La remise des prix est prévue durant le festival, le samedi pour les particuliers et le dimanche pour les scolaires.

Les prix seront constitués d'albums de BD, de matériels de dessins et autres récompenses.

## ARTICLE 15

En application de la **Loi Informatique et Libertés** du 6 janvier 1978, art. L.27, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ou leurs responsables légaux peuvent exercer ce droit, ou s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'association.

Dans les faits, ne sont conservés sur un fichier, et uniquement le temps du festival, que les noms, prénoms, âges et coordonnées des candidats individuels, les prénoms, âge, classes et établissements des candidats scolaires.

## ARTICLE 16

Pour faciliter le travail scolaire sur le vocabulaire et la réalisation d'une bande dessinée, une des deux expositions présentées lors des derniers festivals pourra être prêtée aux classes pour une durée d'une semaine.

Expositions visibles sur le site [www.villers-bd.com](http://www.villers-bd.com)  
Renseignements par mail à [contact@villers-bd.com](mailto:contact@villers-bd.com)

